

Pour diffusion immédiate
Montréal

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

L'audience publique débute le 2 juin 2026

Québec, le 19 mai 2026 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Mireille Paul, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec le 2 juin 2026 à 19 h.

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie a pour but de permettre aux participantes et participants ainsi qu'aux membres de la commission de poser des questions pour s'informer sur le projet. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et de personnes-ressources provenant notamment de ministères ou organismes.

La deuxième partie est l'occasion pour toute personne ou municipalité, tout organisme ou groupe de s'exprimer sur le projet, que ce soit verbalement ou à l'écrit. Tous les détails concernant les modalités de participation seront communiqués prochainement.

À retenir

- Début de la première partie de l'audience publique le mardi 2 juin 2026 à 19 h, à l'église catholique Notre-Dame-des-Anges, située au 12325, rue de Serres à Montréal, aussi en direct sur le site Web;
- Des séances pourront s'ajouter selon la participation et les besoins de la commission;
- Lors des séances de la première partie, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place et en ligne;
- Accès à la documentation sur le projet :
 - Site Web du BAPE.

Liens utiles

[Page Web du dossier](#)

[Comment se déroule la première partie?](#)



Source :
Karine Lavoie, conseillère en communication
581 925-0670 | 1 800 463-4732
mur-simon-sicard@bape.gouv.qc.ca